

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 084-218400166-20260304-2026_18-DE

publié le 13/03/2026

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

20
26



SOMMAIRE

1. Un contexte international instable.....	page 3
2. Un contexte national de transition économique.....	page 3
3. Le PLF 2026 : un effort inédit pour les collectivités	page 3
3.1 L'impact de la hausse de la CNRACL	page 4
3.2 La participation obligatoire à la santé	page 4
3.3 La participation obligatoire à la taxe des transports régionaux.....	page 4
4. Le contexte local – rétrospective 2020 – 2025	page 5
5. Section de fonctionnement.....	page 6
5.1 Les dépenses de fonctionnement	page 7
5.2 Les charges à caractère général	page 8
5.3 Les charges de personnel	page 9
5.4 Les autres charges	page 9
5.5 Les charges financières.....	page 9
5.6 Les recettes de fonctionnement.....	page 10
6. Section d'investissement	page 13
6.1 Les dépenses d'investissement.....	page 13
6.2 Les recettes d'investissement.....	page 18
7. L'endettement communal.....	page 21
8. Le bilan Ressources Humaines	page 22
8.1 La pyramide des âges.....	page 22
8.2 Les filières et statuts.....	page 23
8.3 L'absentéisme.....	page 25
8.4 Les départs à la retraite prévisionnels	page 26
8.5 La masse salariale	page 27
9. La fiscalité locale.....	page 28
9.1 Les taux fiscaux	page 28
9.2 Les recettes fiscales	page 28
10. Prospective 2026 : un équilibre sous contraintes.....	page 29

L'élaboration du budget 2026 s'inscrit dans un environnement particulièrement exigeant, marqué par une volonté nationale de redressement des finances publiques après plusieurs exercices de dégradation des soldes publics. Le présent rapport a pour but d'éclairer sur la situation économique globale et les contraintes spécifiques imposées par le Projet de Loi de Finances 2026.

1. Un contexte international instable

L'économie mondiale en 2026 évolue dans un climat de croissance modérée, estimée à environ 3,1 % par les grandes institutions internationales (FMI, OCDE). Toutefois, cette relative résilience cache des disparités et des risques persistants :

- Tensions géopolitiques : les conflits en Europe de l'Est et au Moyen-Orient continuent de perturber les chaînes d'approvisionnement et maintiennent une certaine volatilité sur les marchés de l'énergie.
- Politiques monétaires : après une période de lutte contre l'inflation, les banques centrales amorcent une normalisation prudente de leurs taux, bien que le coût de l'endettement reste nettement plus élevé qu'au cours de la décennie précédente.
- Ralentissement des grandes puissances : l'économie américaine montre des signes de décélération (prévision autour de + 1,7 %), tandis que la Chine stabilise sa croissance avec difficulté.
- Tensions commerciales : le durcissement des politiques tarifaires (notamment aux Etats-Unis) pèse sur les échanges mondiaux, avec un impact estimé à – 0,1 point de PIB pour la France.

2. Un contexte national de transition économique

En France, l'activité économique montre des signes de fragilité avec une croissance du PIB prévue autour de + 1,0 % pour 2026. Si l'inflation semble désormais contenue sous la barre des 2 % (prévisions à 1,3 %), la situation des finances publiques nationales est devenue une préoccupation centrale :

- Déficit public : le gouvernement s'est fixé pour objectif de ramener le déficit à 4,7 % du PIB en 2026 (contre 5,4 % en 2025), avec une cible de retour sous les 3 % l'horizon 2029.
- Endettement : la dette publique reste à un niveau historique, projetée à 117,9 % du PIB pour 2026, imposant une discipline stricte sur la dépense publique.

3. Le PLF 2026 : un effort inédit pour les collectivités

Le PLF 2026 marque une étape charnière pour les collectivités territoriales. L'Etat demande au bloc local une participation active au redressement national, estimée globalement à plus de 5,3 milliards d'euros. Les principales mesures impactant notre budget sont :

- La contribution au redressement financier : une part significative des recettes de fonctionnement des collectivités est mobilisée, notamment via le renforcement du dispositif de lissage conjoncturel (DILICO), dont l'enveloppe est doublée pour atteindre 2 milliards d'euros. L'effort passerait de 250 à 720 Millions d'euros pour le bloc communal.
- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : bien que maintenue en volume (environ 27,4 Md€), sa non-indexation sur l'inflation et la minoration des variables d'ajustement pèsent sur les recettes réelles.

- Bases fiscales : le mécanisme de revalorisation annuelle des bases est maintenu (indexé sur l'inflation), offrant une légère dynamique des recettes propres.
- La hausse des charges sociales : deuxième étape de l'augmentation des cotisations employeurs de 3 points (passant de 34,65 à 37,65 %). C'est un impact majeur et direct sur la section de fonctionnement.
- Le soutien à l'investissement : le FCTVA et les dotations de soutien à l'investissement (DETR, DSIL) sont maintenus, mais leurs critères d'attribution se durcissent, privilégiant les projets à fort impact écologique (« budget vert »).

3.1 L'impact de la hausse de la CNRACL

Taux 2024 : 31,65 %

Taux 2025 : 34,65 %

Taux 2026 : 37,65 %

Prévision taux 2027 : 40,65 %

Prévision taux 2028 : 43,65 %

Au total, le taux augmente de 12 points en quatre ans, soit une hausse de près de 40 % de la charge retraite par agent.

Pour une commune, une hausse de 3 points de taux en un an ne correspond pas à une augmentation de 3% de sa masse salariale, mais à un alourdissement bien plus conséquent de la part « cotisations »

Concrètement, pour chaque tranche de 1 000 000 € de rémunération soumise à retenue, la dépense supplémentaire s'élève à 30 000€.

Contrairement à la hausse du point d'indice, cette mesure ne crée aucun gain de pouvoir d'achat à l'agent mais pèse uniquement sur le budget de la commune. Cette mesure limite le remplacement des départs à la retraite ou privilégie le recours à des contractuels.

3.2 La participation obligatoire à la santé

L'année 2026 marque le second volet de la réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC). Après la prévoyance en 2025, la participation de l'employeur au financement de la mutuelle santé devient obligatoire au 1^{er} janvier 2026.

La commune devra prendre en charge au moins 50 % d'un montant référence de 30 €, soit 15 € minimum par mois et par agent contractuel et titulaire.

Cette nouvelle dépense entraînera un coût supplémentaire.

3.3 La participation obligatoire à la taxe des transports régionaux

Au 1^{er} janvier 2026, les taux relatifs au versement mobilité évoluent.

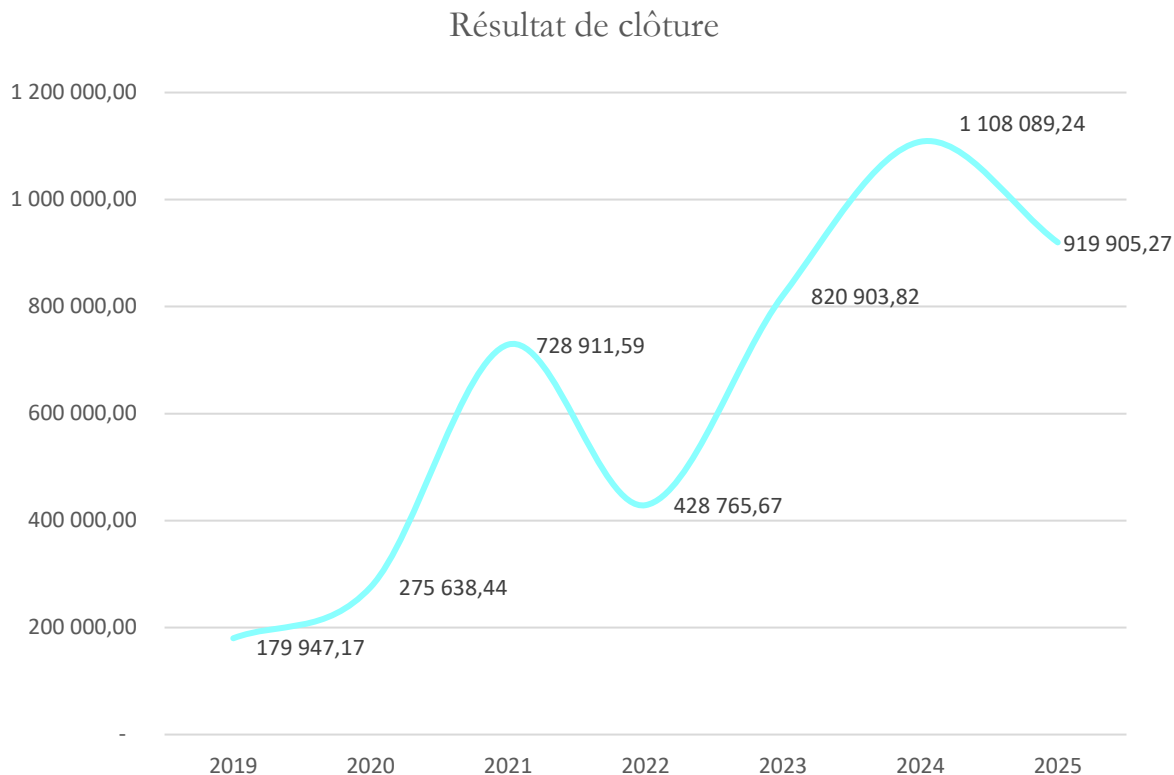
Le versement mobilité, contribution due par les employeurs qui embauchent plus de 10 salariés et permettant de financer les transports en commun, évolue. En effet, son taux est réévalué 2 fois par an : le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

La loi de finances pour 2025 a instauré la possibilité de mettre en place le versement mobilité régional et rural (VMRR). Ainsi, au 1^{er} janvier la Région Sud applique un taux de 0,08 % de versement mobilité.

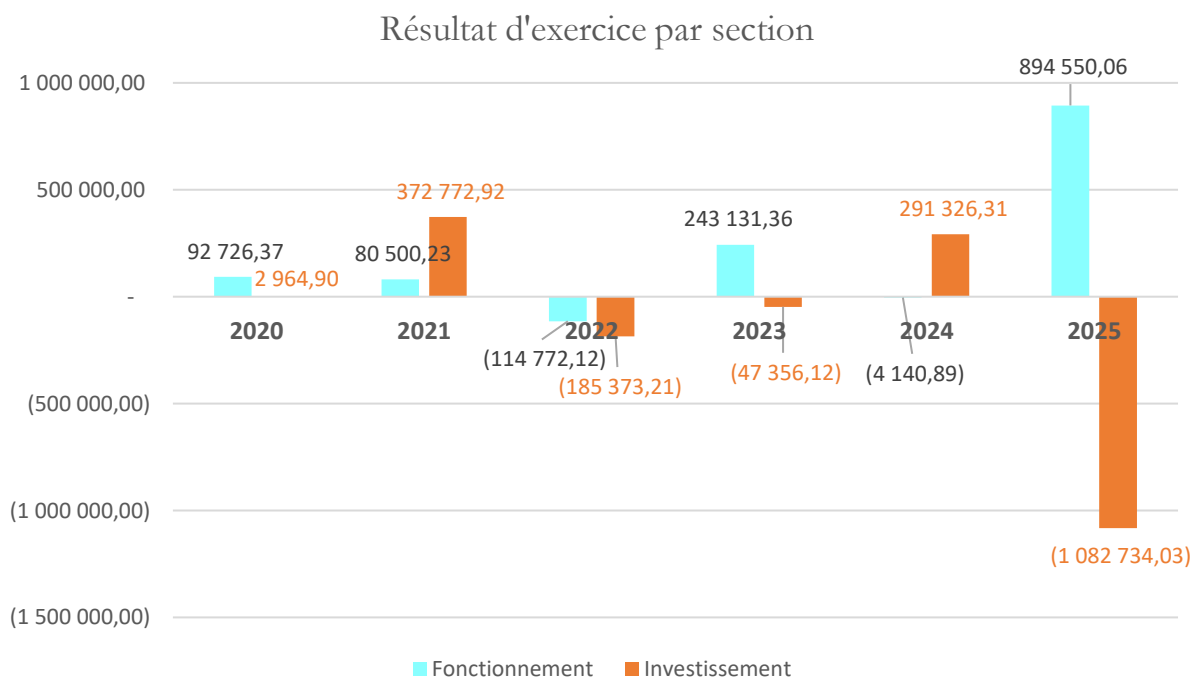
La ville de Bédarides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarides sont strictement confidentielles et entrent dans le cadre. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.

4. Le contexte local – rétrospective 2020 – 2025

Sur la période 2020 – 2025, le résultat de clôture connaît une variation importante oscillant entre 275 000 et 836 000 euros.



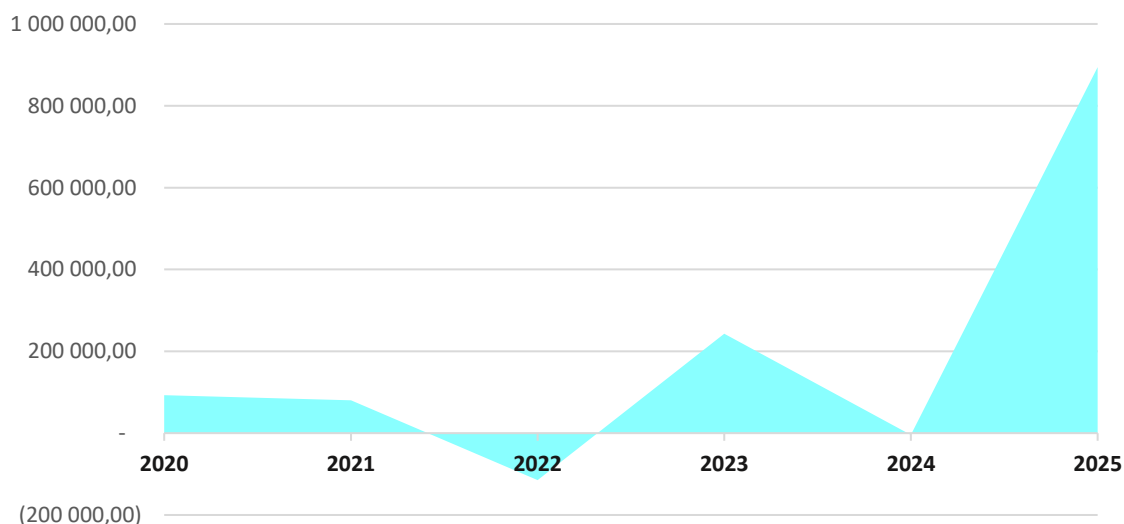
Cette volatilité apparente est à rechercher dans une évolution différenciée des résultats d'exercice.



5. Section de fonctionnement

Le résultat d'exercice a connu une baisse continue jusqu'en 2022 pour atteindre les – 114 000 € avant de connaître une hausse en 2023 à la faveur de la hausse de la fiscalité : seule ressource réactive et d'un volume suffisant. Après avoir connu à nouveau un résultat d'exercice négatif en 2024, le résultat de l'exercice 2025 en fonctionnement s'achève à 894 000 €.

Résultat par exercice en section de fonctionnement



L'origine de la baisse entre 2020 et 2022 s'explique par une augmentation du chapitre 011 de presque 185 000 € soit 28 % avec une accélération en 2023 sous l'effet de l'inflation.

En 2024, le chapitre 011 subit encore les augmentations liées au prix de l'énergie, des contrats de maintenances et de leur régularisation et la contractualisation de nouveaux suite à divers investissements. Une augmentation liée également à des rattrapages d'atténuations de produits comme le SRU à hauteur de 83 000 €.

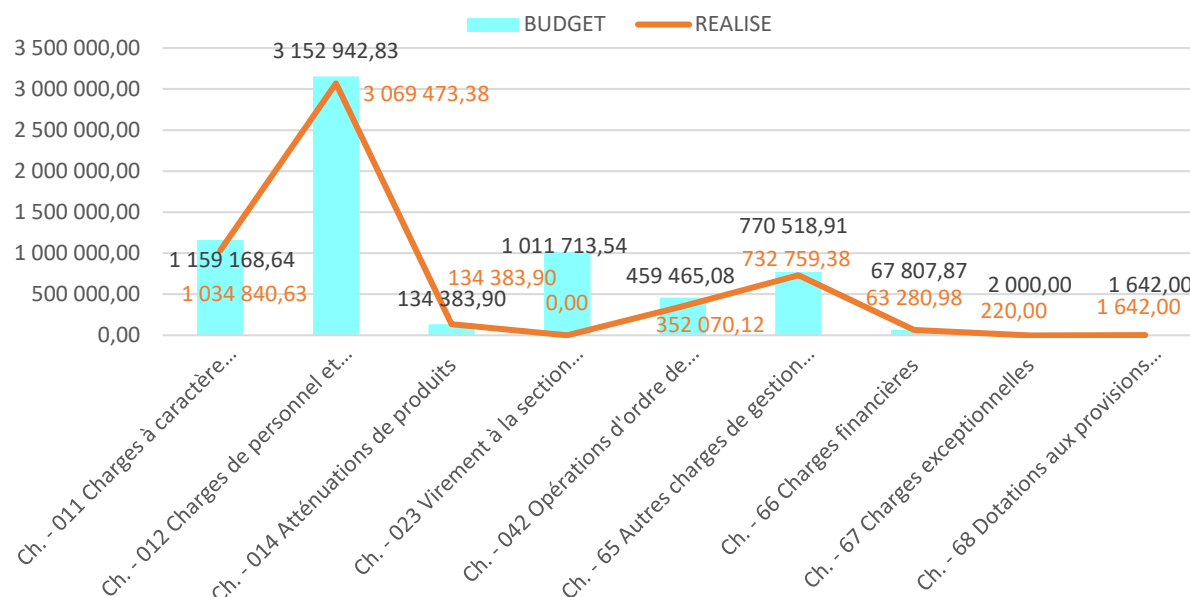
Pour cette année 2025, ce constat à 894 000 € est en partie dû à la régularisation des amortissements depuis 2021 ainsi la baisse des coûts de l'énergie par la passation d'un nouveau marché.

5.1 Les dépenses de fonctionnement

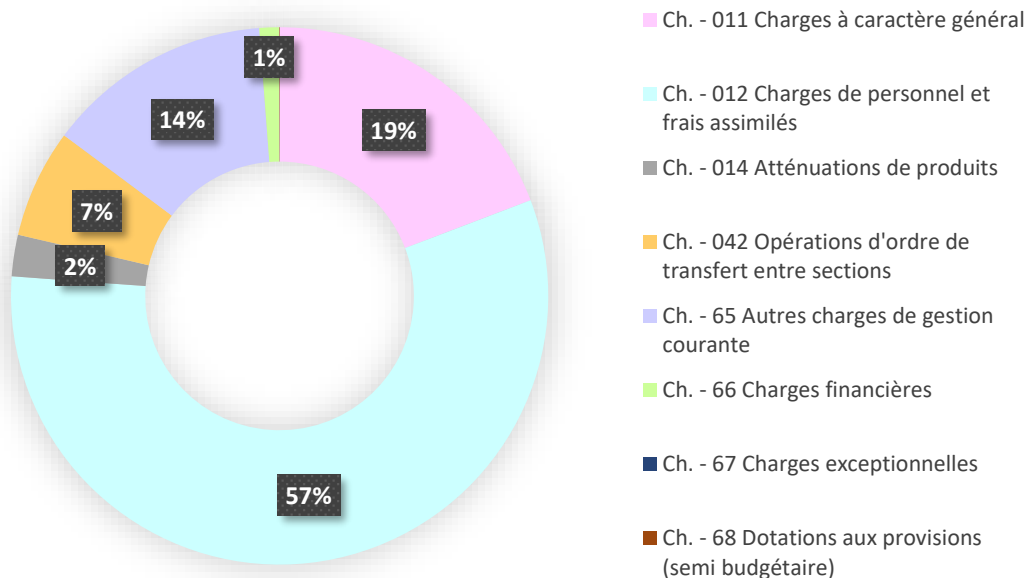
	BUDGET	REALISE
Ch. - 011 Charges à caractère général	1 159 168,64	1 034 840,63
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	3 152 942,83	3 069 473,38
Ch. - 014 Atténuations de produits	134 383,90	134 383,90
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	1 011 713,54	0,00
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	459 465,08	352 070,12
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	770 518,91	732 759,38
Ch. - 66 Charges financières	67 807,87	63 280,98
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	2 000,00	220,00
Ch. - 68 Dotations aux provisions (semi budgétaire)	1 642,00	1 642,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT 2025	6 759 642,77	5 388 670,39

	REALISE	DEPENSES / HAB. BEDARRIDES	DEPENSES / HAB. MEME STRATE*
		5628	
Ch. - 011 Charges à caractère général	1 034 840,63	183,87 €	323,00 €
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	3 069 473,38	545,39 €	613,00 €
Ch. - 014 Atténuations de produits	134 383,90	23,88 €	29,00 €
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	352 070,12	62,56 €	
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	732 759,38	130,20 €	68,00 €
Ch. - 66 Charges financières	63 280,98	11,24 €	19,00 €
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	220,00	0,04 €	
Ch. - 68 Dotations aux provisions (semi budgétaire)	1 642,00	0,29 €	38,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT 2025	5 388 670,39	957,4480 €	1 090,00 €

*Source : AMF – Territoires et Finances – Principaux ratios financiers des communes et intercommunalités 2024 – publié en novembre 2025

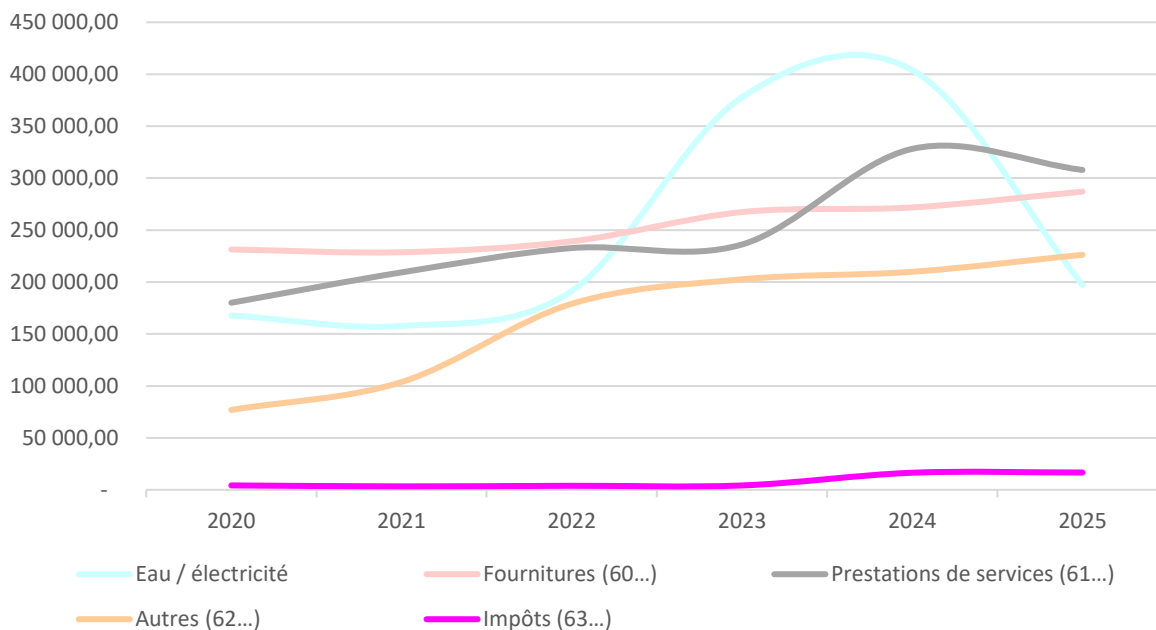


Répartition des dépenses de fonctionnement réalisées



5.2 Les charges à caractère général

Charges à caractère général



Les charges à caractère général qui représentent 19 % du budget communal couvrent notamment les contrats d'énergie, de maintenance et d'entretien des bâtiments.

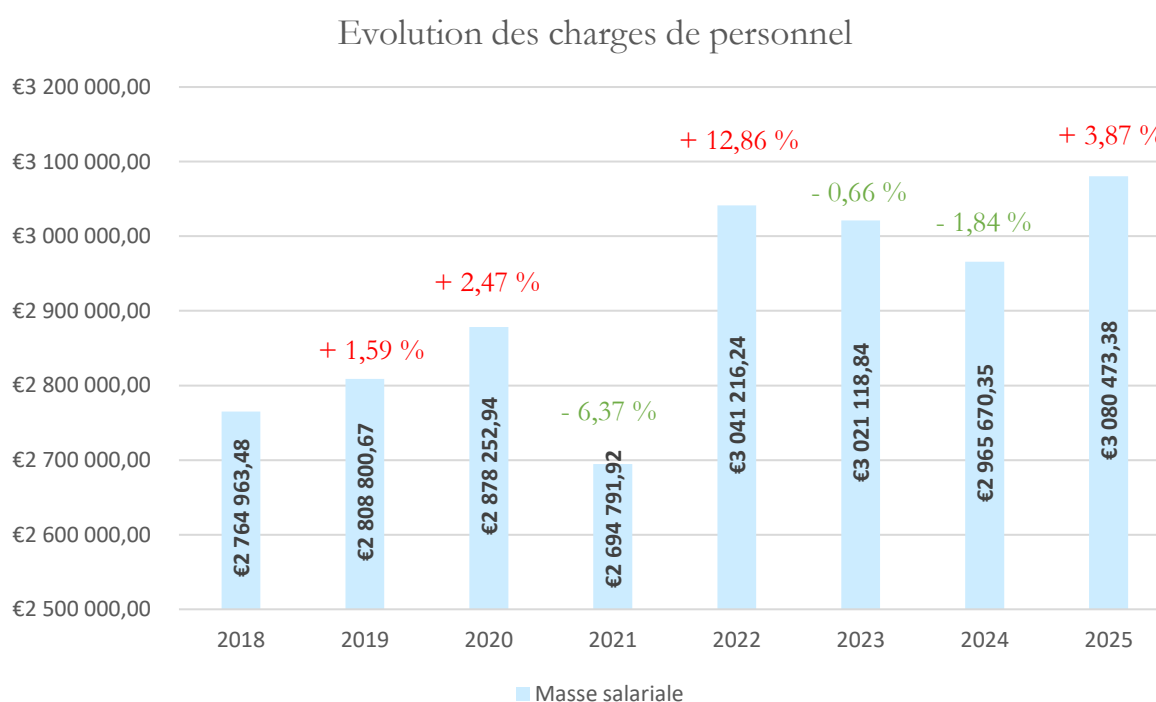
Les articles 62[...] regroupent entre autres les prestations de nettoyages des locaux, l'accompagnement à la veille énergétique, les abonnements aux logiciels professionnels, les projections cinématographiques les prestations musicales et pyrotechnique et les frais de télécommunication.

Pour 2025, le cadrage budgétaire maintenait la trajectoire mise en place depuis ces dernières années. La renégociation des contrats d'énergie a permis une baisse significative des dépenses.

5.3 Les charges de personnel

La masse salariale a connu une légère baisse de son montant entre 2023 et 2024. Elle représente, en 2025, 56,96 % des dépenses du budget principal et demeure le principal poste de dépenses, grandement influencé par les décisions nationales.

Les besoins spécifiques de la collectivité y jouent également un rôle important avec un maintien de la volonté d'une large offre de service aux administrés, notamment sur le périscolaire et extrascolaire, le service culturel et les prestations d'accompagnement des associations par nos services administratifs et techniques.



5.4 Les autres charges

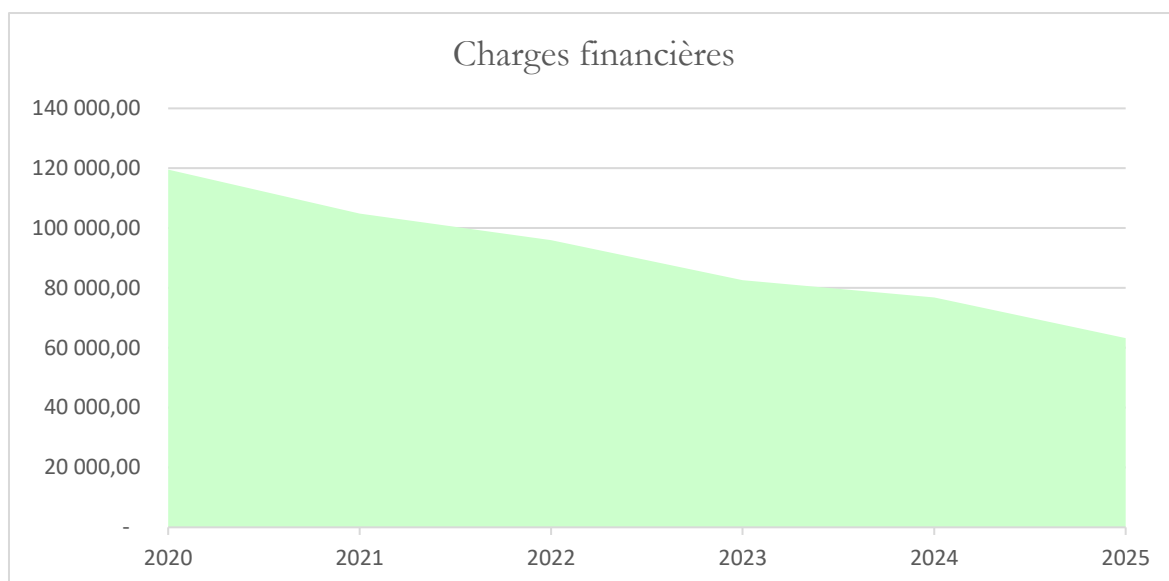
Les autres charges de gestion courante (13,60 %) couvrent principalement les subventions versées aux associations et aux syndicats, les indemnités et droits d'utilisation informatique.

En soutenant financièrement les associations locales, la collectivité contribue au dynamisme de la ville, favorisant l'animation, l'inclusion sociale et l'engagement citoyen au sein du territoire.

5.5 Les charges financières

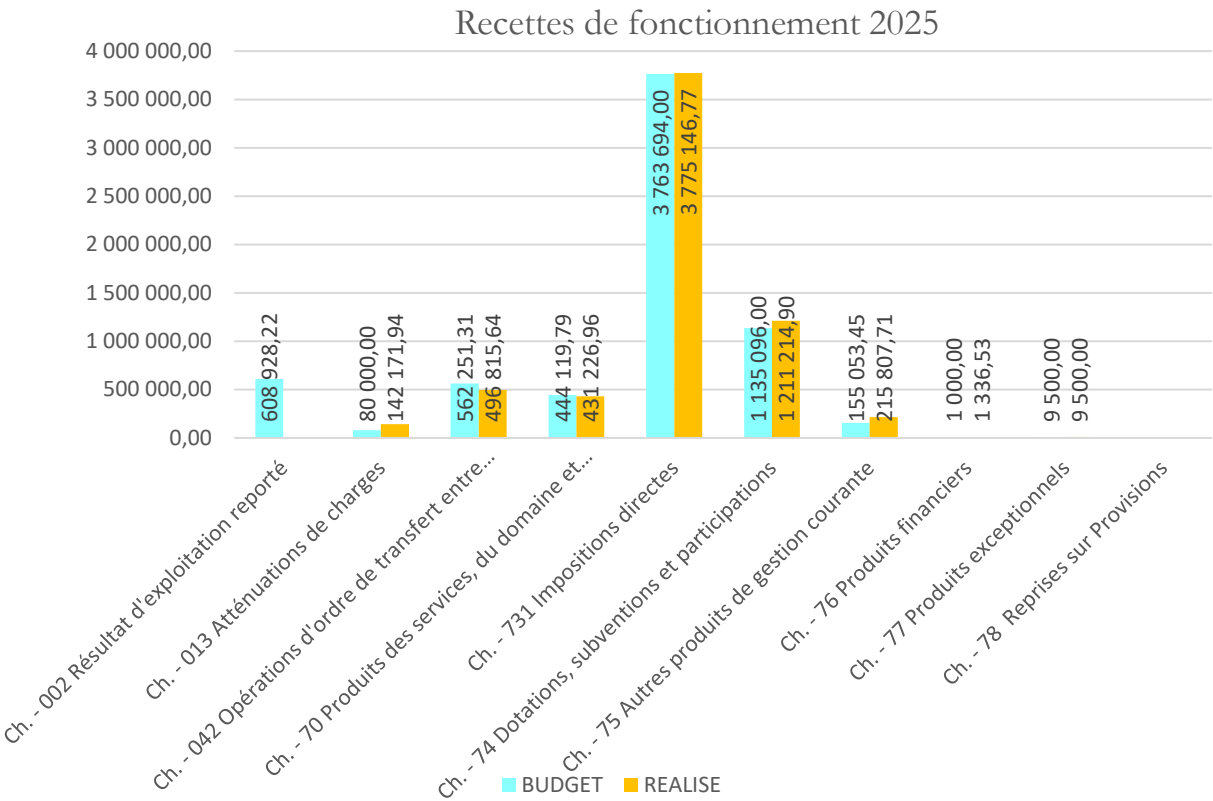
Les charges financières (1,17 %) évolueront en fonction des choix de politique d'endettement de la commune et des variations des taux d'intérêt. La collectivité s'efforce de maintenir une gestion responsable de son endettement, afin de réduire les coûts financiers et d'assurer une stabilité budgétaire à long terme.

La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans le cadre. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.



5.6 Les recettes de fonctionnement

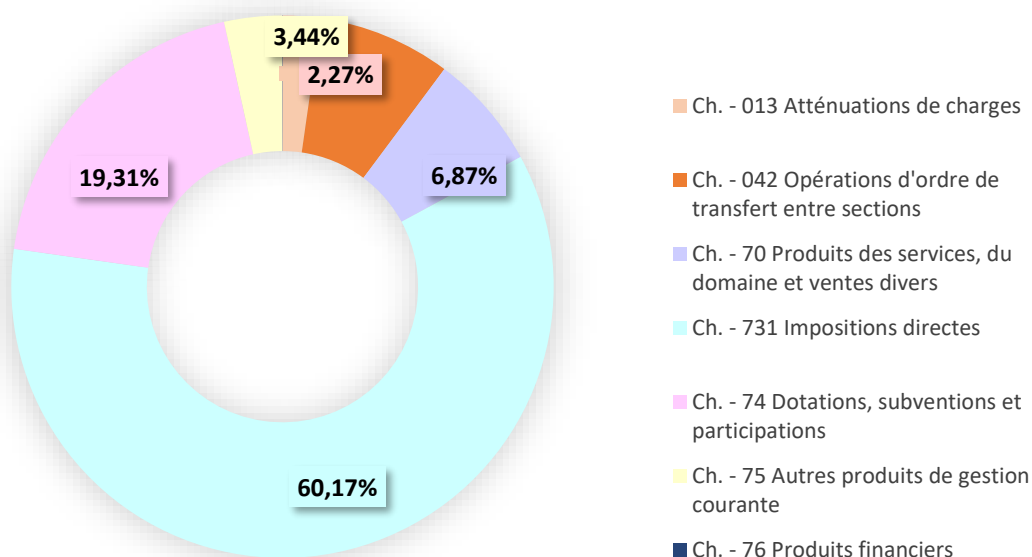
	BUDGET	REALISE
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	608 928,22	0,00
Ch. - 013 Atténuations de charges	80 000,00	142 171,94
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	562 251,31	496 815,64
Ch. - 70 Produits des services, du domaine et ventes divers	444 119,79	431 226,96
Ch. - 731 Impositions directes	3 763 694,00	3 775 146,77
Ch. - 74 Dotations, subventions et participations	1 135 096,00	1 211 214,90
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	155 053,45	215 807,71
Ch. - 76 Produits financiers	1 000,00	1 336,53
Ch. - 77 Produits exceptionnels	9 500,00	9 500,00
Ch. - 78 Reprises sur provisions	0,00	0,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT 2025	6 759 642,77	6 283 220,45



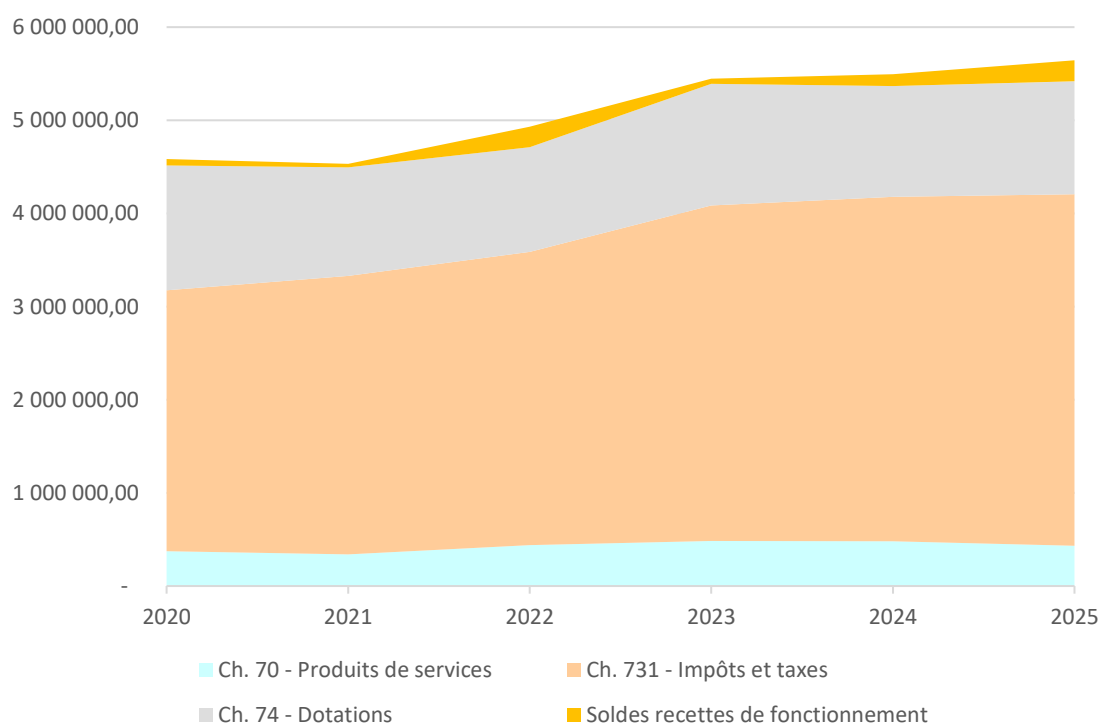
	REALISE	REC. / HAB. BEDARRIDES	REC. / HAB. MEME STRATE*
		5628	
Ch. - 013 Atténuations de charges	142 171,94	25,26 €	15,00 €
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	496 815,64	88,28 €	
Ch. - 70 Produits des services, du domaine et ventes divers	431 226,96	76,62 €	100,00 €
Ch. - 731 Impositions directes	3 775 146,77	670,78 €	883,00 €
Ch. - 74 Dotations, subventions et participations	1 211 214,90	215,21 €	282,00 €
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	215 807,71	38,35 €	55,00 €
Ch. - 76 Produits financiers	1 336,53	0,24 €	
Ch. - 77 Produits exceptionnels	9 500,00	1,69 €	
Ch. - 78 Reprises sur provisions	0,00	- €	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT 2025	6 283 220,45	1 116,42 €	1 335,00 €

*Source : AMF – Territoires et Finances – Principaux ratios financiers des communes et intercommunalités 2024 – publié en novembre 2025

Répartition des recettes de fonctionnement



Produits de fonctionnement



Les contributions directes (60,08 %)

Ces contributions directes constituent les principales recettes de la commune. Depuis la suppression progressive de la taxe d'habitation, cette fiscalité repose presque exclusivement sur la taxe foncière, affectant uniquement les propriétaires.

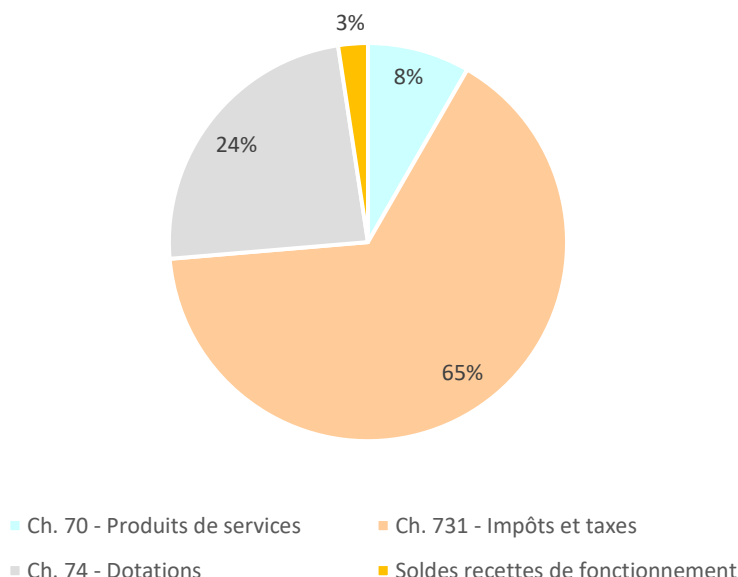
Les dotations et participations (19,28 %)

Les dotations, soumises aux écrêtements et ajustements annuels, représentent une part essentielle des recettes, mais leur montant est de plus en plus incertain.

Les produits de services (6,86 %)

Les recettes provenant des services à la population et des régies représentent une part importante du budget communal, variant en fonction de la demande et de la politique tarifaire de la commune.

Répartition des produits de fonctionnement 2020-2025



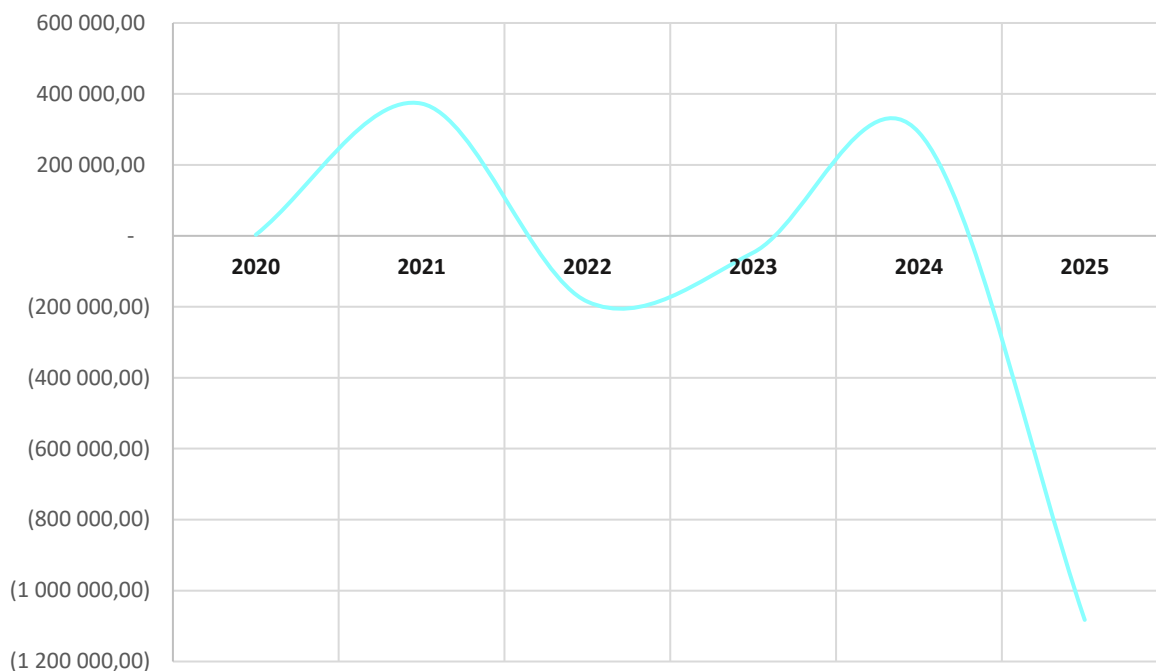
6. Section d'investissement

6.1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement totalisent cette année 2 353 811,47 €.

Nous pourrions constater que les dépenses de cette année 2025 ont été axées en particulier sur des dépenses d'immobilisations corporelles en poursuivant les axes déterminés lors des perspectives.

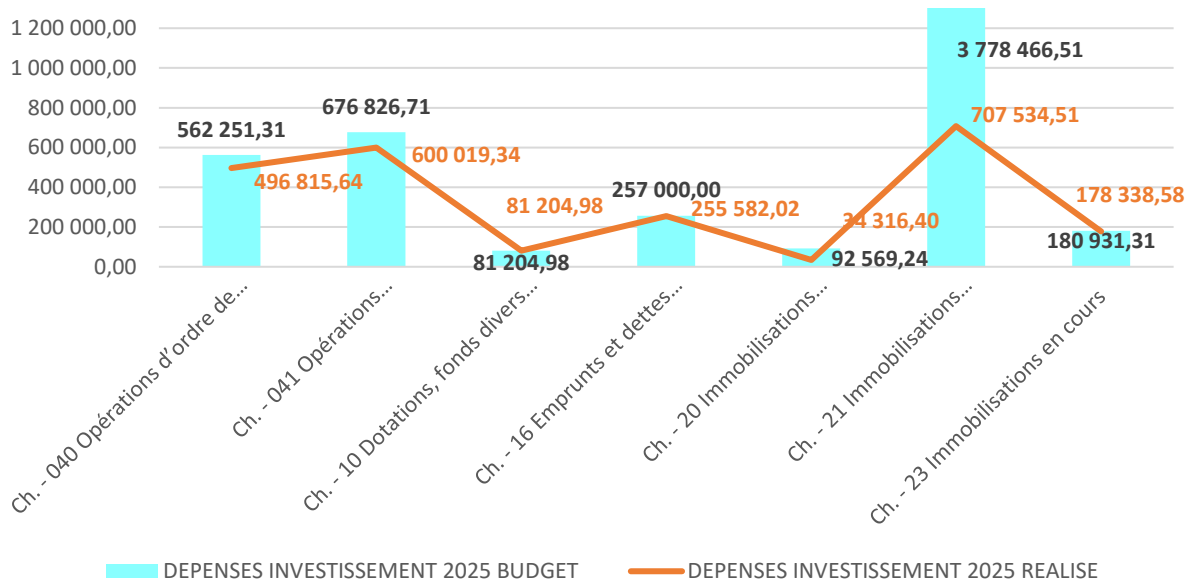
Résultat par exercice en section d'investissement



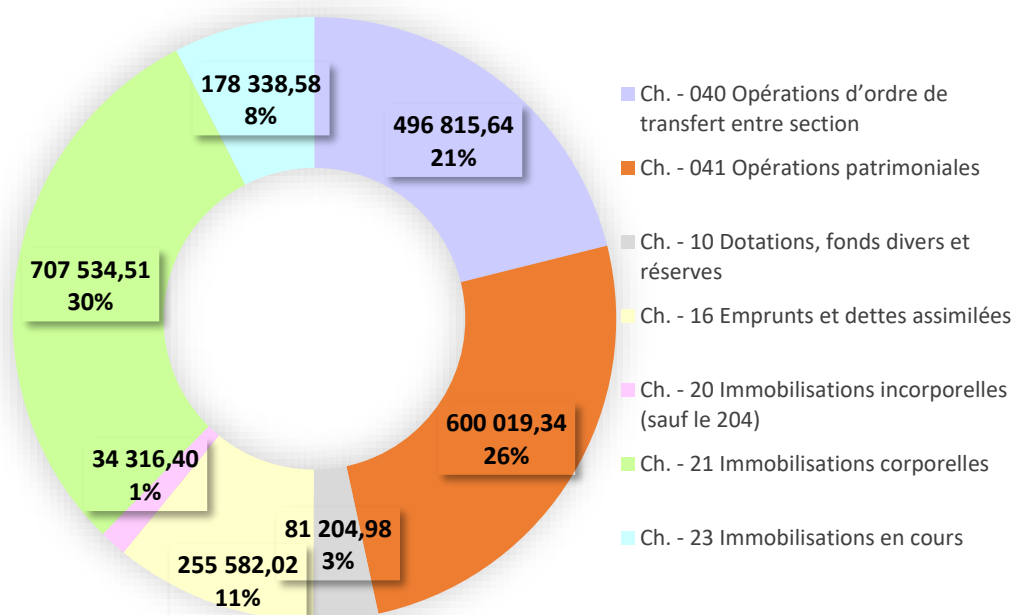
	BUDGET	REALISE
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	562 251,31	496 815,64
Ch. - 041 Opérations patrimoniales	676 826,71	600 019,34
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	81 204,98	81 204,98
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	257 000,00	255 582,02
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	92 569,24	34 316,40
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	3 778 466,51	707 534,51
Ch. - 23 Immobilisations en cours	180 931,31	178 338,58
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2025	5 629 250,06	2 353 811,47

PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025			
DEPENSES INVESTISSEMENT 2025		MONTANT TTC	
ADMINISTRATION GENERALE	Matériel informatique	5 449,07 €	67 759,70 €
	Divers mobilier	4 887,75 €	
	Reprise des sols	9 414,00 €	
	Reprise des volets côté nord	4 400,00 €	
	Remplacement des fenêtres côté nord	14 816,80 €	
	Reprise des peintures	11 937,60 €	
	Travaux PPMS supplémentaires	16 854,48 €	
CUISINE CENTRALE	Remplacement du frigo	1 198,80 €	25 067,52 €
	Acquisition conteneur chaud	1 388,64 €	
	Chambre froide négative	16 653,60 €	
	Etagère de réserve	1 344,48 €	
	Remplacement de la hotte	4 482,00 €	
COMMUNICATION	Divers matériel	1 400,14 €	1 400,14 €
FESTIVITES	Sonorisation du village	8 968,36 €	15 828,36 €
	Acquisition tatamis pour le dojo	6 860,00 €	
ECOLE DE MUSIQUE	Divers matériel	504,38 €	504,38 €
EGLISE	Reprise des clochers	13 240,80 €	13 240,80 €
ENTRETIEN	Remplacement lave-linge	393,99 €	1 875,16 €
	Acquisition chariot pré-imprégnation	623,54 €	
	Remplacement des tapis d'entrées	857,63 €	
ESPACE JEUNES	Acquisition mobilier	443,94 €	2 293,37 €
	Installation alarme incendie	1 293,00 €	
	Acquisition table de ping-pong	556,43 €	
BIBLIOTHEQUE	Acquisition de livres	2 985,80 €	2 985,80 €
STADES	Local arbitre	14 732,82 €	20 445,67 €
	Poteaux de rugby	3 825,76 €	
	Vitrine extérieure rugby	299,64 €	
	Buts de foot	1 587,45 €	
CMA	Remplacement des climatiseurs	5 569,92 €	6 655,12 €
	Remplacement centrale incendie CMA	827,40 €	
	Achat de mobilier	257,80 €	
CRECHE	Travaux de réhabilitation	40 887,44 €	49 400,75 €
	Acquisition de mobilier et jeux	1 827,06 €	
	Acquisition d'un lave-vaisselle	3 573,48 €	
	Installation alarme incendie	1 293,00 €	
	Changement climatiseurs	1 386,72 €	
	Matériel informatique	433,05 €	
ECOLE MATERNELLE	Mobilier de classe	5 549,38 €	5 703,44 €
	Matériel informatique	154,06 €	

ECOLE PREVERT ECOLE LES MARRONNIERS	Mobilier de classe	12 180,81 €	25 317,35 €
	Matériel informatique	3 506,40 €	
	Matériel de sport	3 588,98 €	
	Remplacement climatiseurs	6 041,16 €	
PROJET PM	Travaux de réhabilitation	175 908,58 €	224 703,70 €
	AMO	9 900,00 €	
	Mobilier et informatique	38 895,12 €	
POLICE MUNICIPALE	Remplacement véhicule	33 189,72 €	48 888,75 €
	Divers mobilier	2 776,87 €	
	Remplacement climatiseur	1 656,00 €	
	Gilet pare-balle et accessoires	2 393,95 €	
	Matériel de sport	655,77 €	
	Harnais haute visibilité	872,41 €	
	Alarme du poste	3 614,76 €	
	Electroménager	1 448,98 €	
	Matériel entraînement au tir	2 280,29 €	
HYGIENE ET PREVENTION	Tabourets ergonomiques ATSEM	2 270,76 €	11 777,59 €
	Postes de travailleurs handicapés	3 883,36 €	
	Matériel pédagogique formations SST	5 623,47 €	
CIMETIERE	Portes du caveau d'attente	4 050,00 €	33 480,91 €
	Portes de l'ossuaire	680,00 €	
	Puit du souvenir	6 201,60 €	
	Fourniture et pose d'un columbarium	6 768,00 €	
	Automatisation des portails	7 284,07 €	
	Démolition pierres tombales	700,00 €	
	Mise en place de vitrines	1 380,84 €	
	Acquisition logiciel	6 416,40 €	
SERVICES TECHNIQUES	Réhabilitation escaliers Prévert	30 288,00 €	56 041,84 €
	Remplacement chauffes eau	1 019,24 €	
	Accès PMR salle de danse	10 057,20 €	
	Remplacement menuiseries La Poste	6 774,14 €	
	Acquisition container	4 320,00 €	
	Remplacement escaliers de la scène	163,20 €	
	Divers outillage	3 420,06 €	
Divers autres investissements			306 819,14 €
DEPENSES INVESTISSEMENT 2025		920 189,49 €	920 189,49 €



Répartition des dépenses d'investissement réalisées



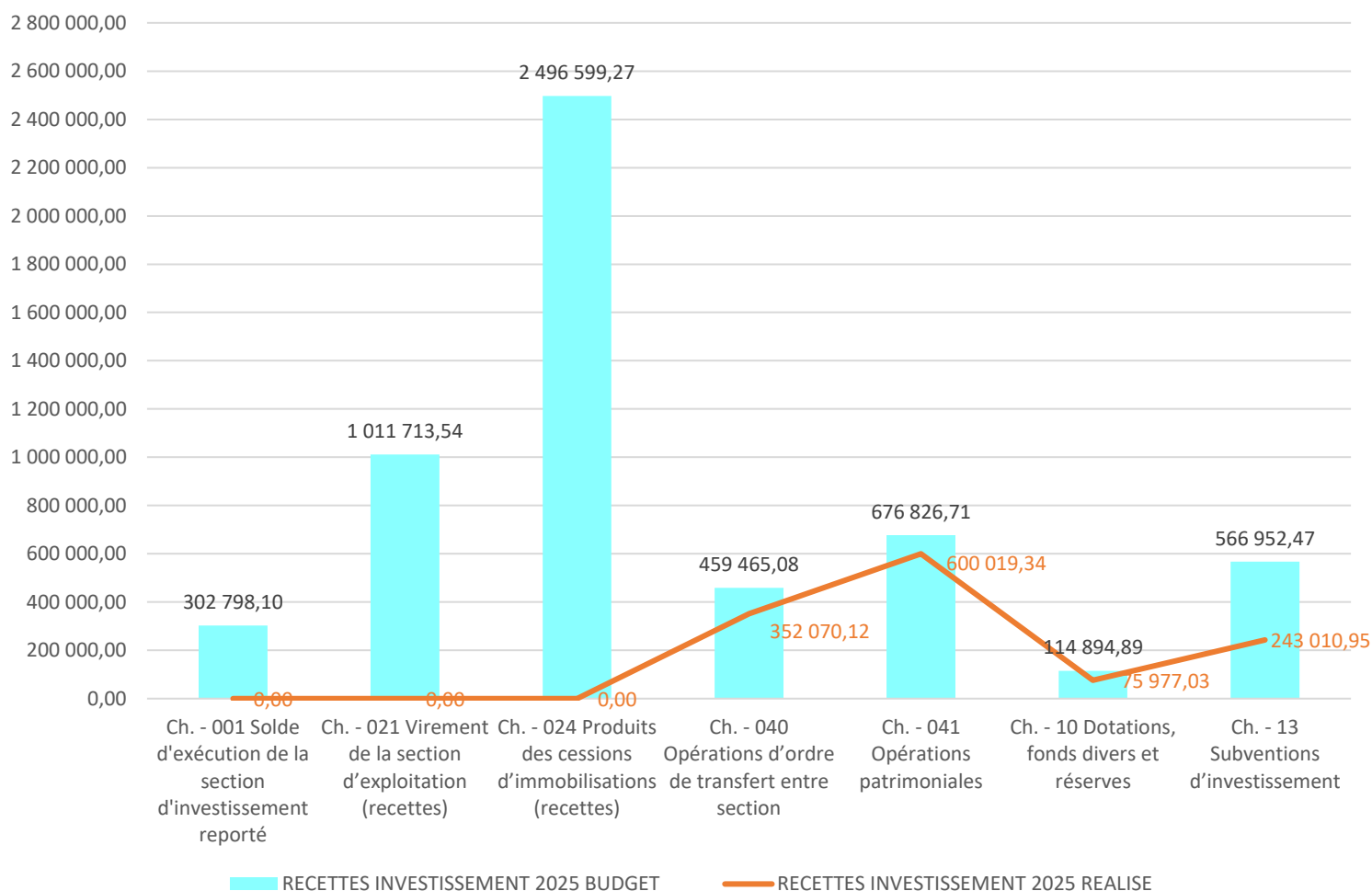
	REALISE	DEP. HAB
		5628
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	496 815,64	88,28 €
Ch. - 041 Opérations patrimoniales	600 019,34	106,61 €
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	81 204,98	14,43 €
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	255 582,02	45,41 €
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	34 316,40	6,10 €
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	707 534,51	125,72 €
Ch. - 23 Immobilisations en cours	178 338,58	31,69 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2025	2 353 811,47 €	418,23 €

6.2 Les recettes d'investissement

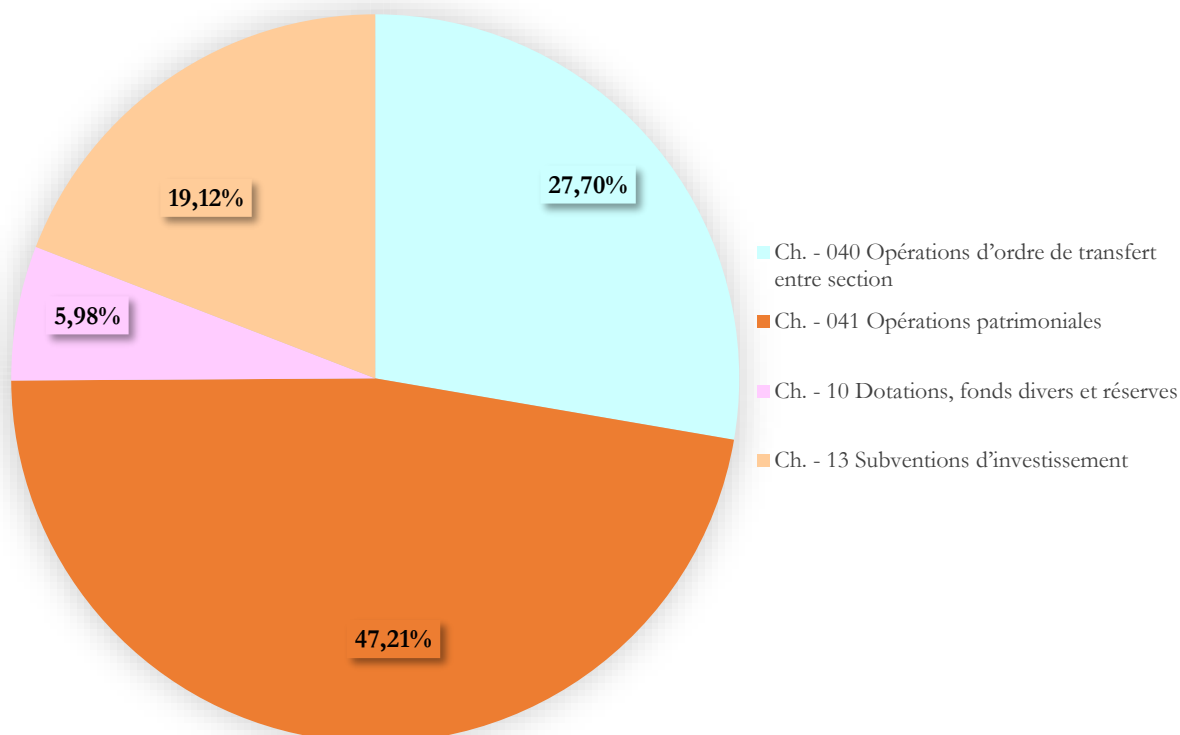
Le financement de nos investissements est porté, d'une part avec des subventions obtenues par nos partenaires : l'Etat (DETR, CNRACL, CAF), la Région Sud, le Département et d'autres part de nos ressources propres.

	BUDGET	REALISE
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	302 798,10	0,00
Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation (recettes)	1 011 713,54	0,00
Ch. - 024 Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	2 496 599,27	0,00
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	459 465,08	352 070,12
Ch. - 041 Opérations patrimoniales	676 826,71	600 019,34
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	114 894,89	75 977,03
Ch. - 13 Subventions d'investissement	566 952,47	243 010,95
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT 2025	5 629 250,06	1 271 077,44

L'écart s'explique par les opérations d'ordres (ch. 001, 021 et 041) ainsi que la non-réalisation du projet de vente de la Plaine du Grenache (ch. 024).



Répartition des recettes d'investissement réalisées



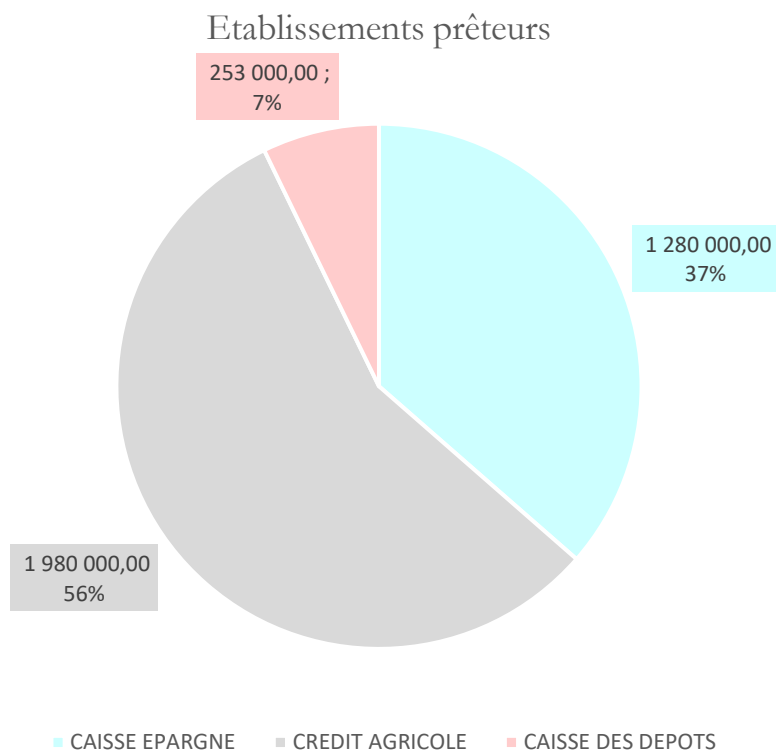
ORGANISME	OBJET	TOTAL
PREFECTURE DE VAUCLUSE	Portail famille et PPMS	10 988,86
	Gilet pare-balle	250,00
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE	Plan de sécurisation et accès au service public	159 213,76
FIPHFP	Adaptation poste de travail	2 635,74
REGION SUD	Equipements pour la police municipale	13 672,59
CNRACL	Réhabilitation du poste de PM	56 250,00
RECETTES REALISEES DES OPERATIONS SUBVENTIONNABLES		243 010,95
FCTVA		60 228,41
TAXE AMENAGEMENT		15 748,62
REPRISE D'AMORTISSEMENTS		942 589,46
PLUS VALUE		9 500,00
AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 028 066,49
TOTAL		1 271 077,44

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DEP. FONCT	4 653 788,35	4 639 135,43	5 149 010,88	5 356 849,47	5 609 816,04	5 388 670,39
	011 659 405,28	011 702 787,81	011 844 757,62	011 1 088 269,58	011 1 231 175,37	011 1 034 840,63
	012 2 877 935,08	012 2 694 941,92	012 3 041 216,24	012 3 021 118,84	012 2 965 670,35	012 3 069 473,38
	014 73 666,00	014 56 591,00	014 57 157,00	014 56 601,00	014 195 398,56	014 134 383,90
	65 626 311,21	65 618 453,30	65 651 721,00	65 669 900,30	65 675 613,98	65 732 759,38
	66 119 540,30	66 104 846,11	66 96 005,82	66 82 622,41	66 76 850,43	66 63 280,98
	67 100,00	67 9 215,70	67 3 275,38	67 713,61	67 508,23	67 220,00
		68 3 000,00	68 844,00	68	68 2 058,96	68 1 642,00
	042 296 830,48	042 449 299,59	042 454 033,82	042 437 623,73	042 462 540,16	042 352 070,12
REC. FONCT	4 811 696,88	4 719 635,66	5 040 881,23	5 599 980,83	5 605 080,00	6 283 220,45
	013 187 666,40	013 160 162,33	013 45 834,97	013 151 848,89	013 104 564,03	013 142 171,94
	70 373 769,36	70 340 066,17	70 445 063,05	70 483 584,33	70 479 291,58	70 431 226,96
	73 2 801 219,81	73 2 990 339,46	73 3 149 010,56	73 250,00	73	73
				731 3 601 817,13	731 3 699 209,43	731 3 775 146,77
	74 1 341 454,11	74 1 164 217,64	74 1 120 846,21	74 1 306 198,73	74 1 187 717,66	74 1 211 214,90
	75 13 320,05	75 15 103,22	75 14 678,24	75 53 487,57	75 127 236,25	75 215 807,71
	76 183,48	76 221,78	76 447,42	76 387,49	76 1 231,64	76 1 336,53
	77 65 989,04	77 21 213,66	77 206 458,42	77	77	77 9 500,00
		78 1 602,76	78 1 276,83	78 122,52	78 19,93	78 0,00
	042 28 094,63	042 26 708,64	042 57 265,53	042 2 284,17	042 5 809,48	042 496 815,64
DEP. INVEST	530 942,43	583 986,94	743 348,60	686 188,08	705 903,31	2 353 811,47
	16 315 093,97	16 311 336,55	16 340 151,31	16 247 288,12	16 246 558,77	16 255 582,02
	20 14 876,56	20 28 514,78	20 13 140,79	20 52 221,00	20 61 728,60	20 34 316,40
	21 105 158,64	21 95 882,40	21 289 899,13	21 373 937,79	21 215 014,38	21 707 534,51
	23 42 327,01	23 11 803,00	23 34 098,00	23	23 176 792,08	23 178 338,58
	204	204	204	204	204	204
	10	10	10 360,13	10 10 457,00	10	10 81 204,98
	040 28 094,63	040 26 708,64	040 57 265,53	040 2 284,17	040 5 809,48	040 496 815,64
	041 25 391,62	041 109 741,57	041 8 433,71	041	041	041 600 019,34
REC. INVEST	535 077,33	956 759,86	557 975,39	638 831,96	997 319,91	1 271 077,44
	10 174 356,23	10 387 513,30	10 71 026,90	10 100 718,46	10 419 404,31	10 75 977,03
	13 38 499,00	13 10 205,40	13 24 480,96	13 100 489,77	13 115 375,44	13 243 010,95
	040 296 830,48	040 449 299,59	040 454 033,82	040 437 623,73	040 462 540,16	040 352 070,12
	041 25 391,62	041 109 741,57	041 8 433,71	041	041	041 600 019,34

7. L'endettement communal

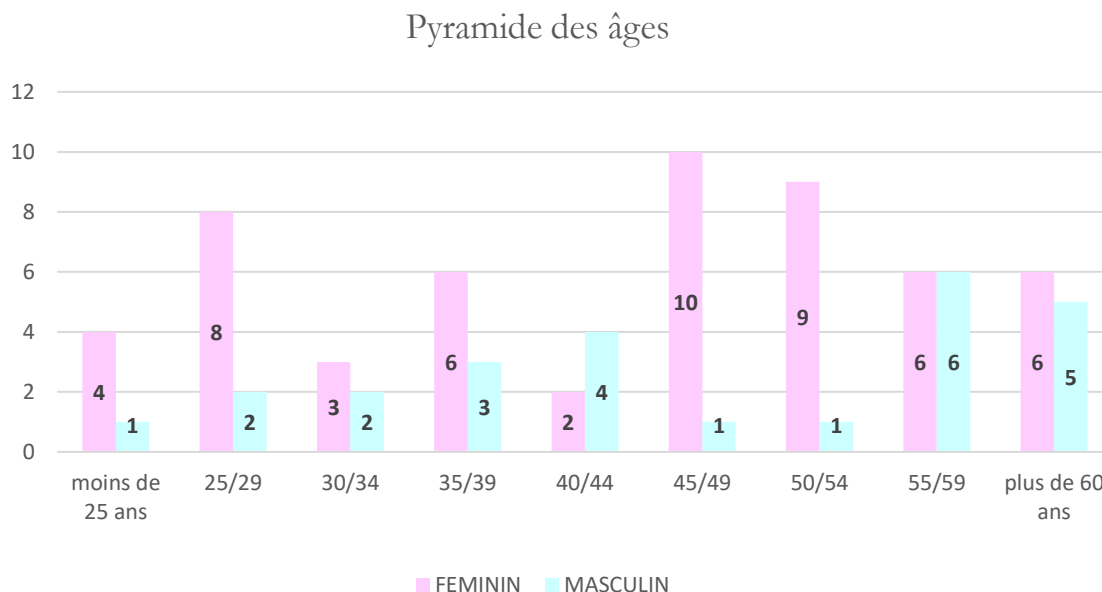
Au 31 décembre 2025, sans réalisation de nouvel emprunt entre février 2014 et 2025, l'encours de la dette devrait s'établir à 1 353 432,89 € et se répartir entre 3 établissements prêteurs.

N°	Ets prêteurs	Date début	Date fin	Montant
E6	CAISSE EPARGNE	22/11/2010	25/11/2035	280 000,00
E10	CREDIT AGRICOLE	23/03/2011	10/03/2036	400 000,00
E11	CREDIT AGRICOLE	15/06/2011	10/05/2031	1 000 000,00
E12	CREDIT AGRICOLE	19/12/2011	12/12/2031	180 000,00
E13	CAISSE EPARGNE	22/06/2012	25/05/2027	300 000,00
E14	CREDIT AGRICOLE	07/11/2012	06/11/2032	400 000,00
E15	CAISSE EPARGNE	03/12/2012	25/01/2028	400 000,00
E16	CAISSE EPARGNE	31/12/2013	30/12/2033	300 000,00
E17	CAISSE DES DEPOTS	16/01/2014	01/02/2040	253 000,00
				3 513 000,00



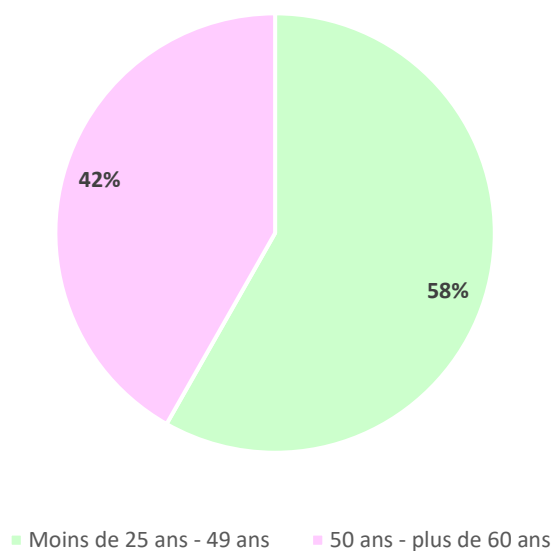
8. Le bilan Ressources Humaines

8.1 La pyramide des âges

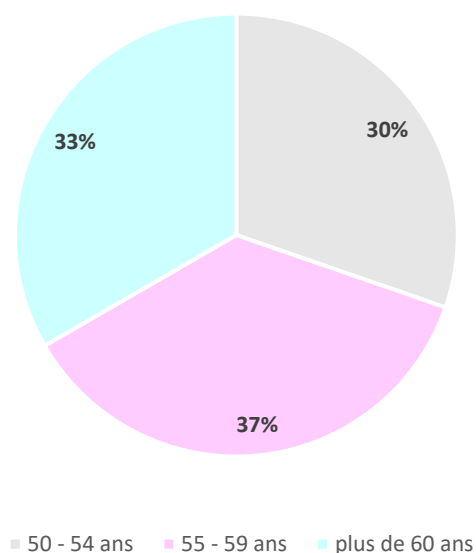


Au 31 décembre 2025, la collectivité comptait à son actif 79 agents.

Représentation du taux de personnel

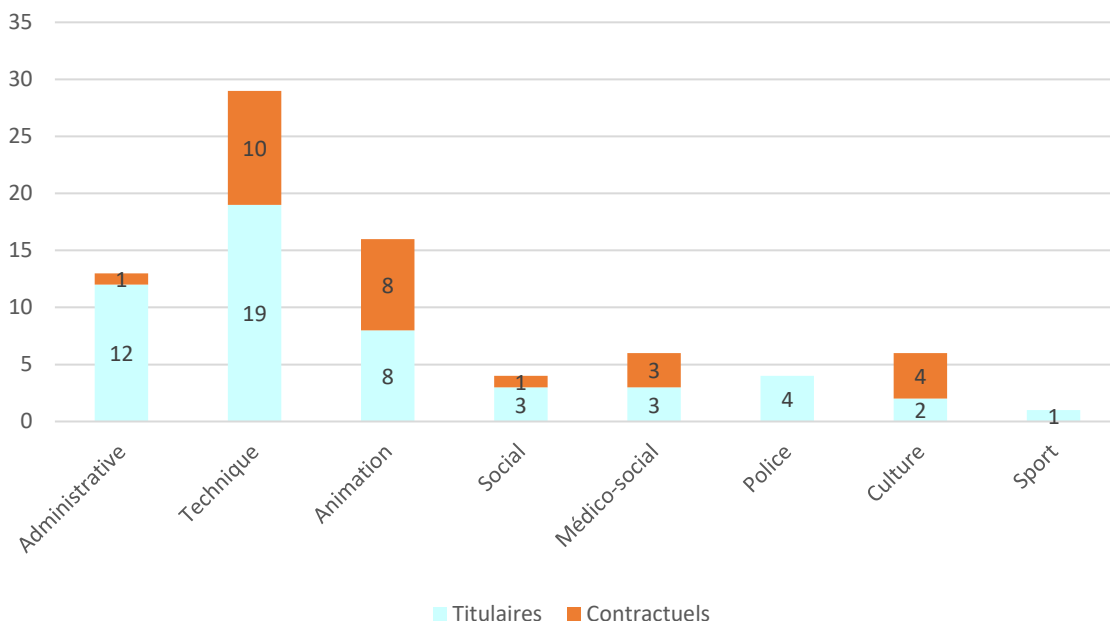


Représentation du personnel de 50 ans et plus

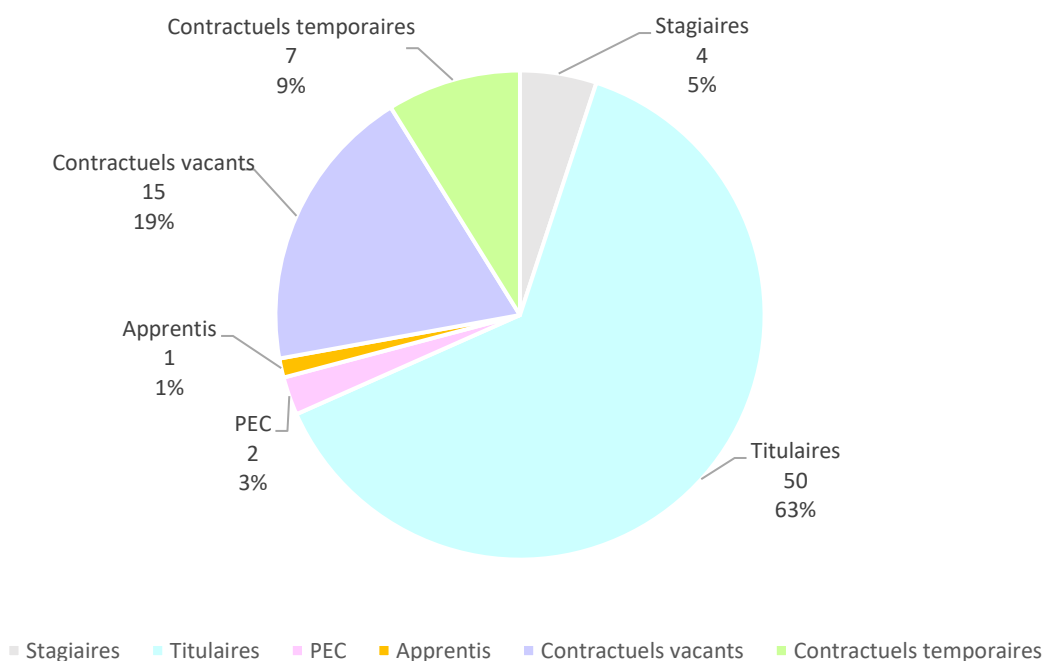


8.2 Les filières et statuts

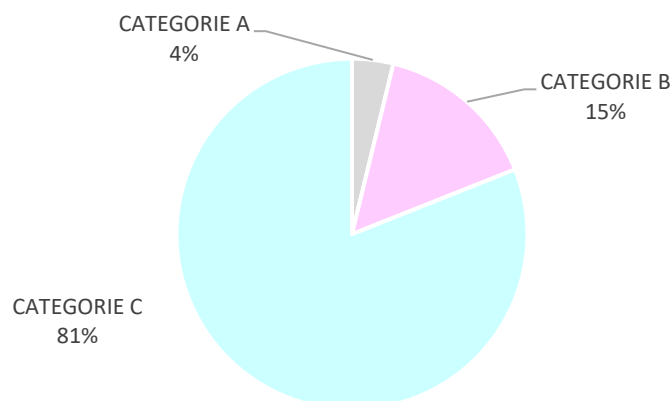
Répartition des agents par filière et par statut en 2025



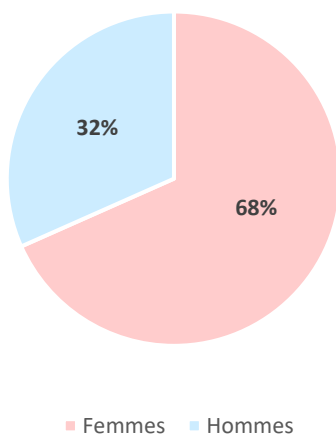
Structure des effectifs par type de contrat



Répartition des effectifs par catégorie d'emploi (en 2025)



Répartition des femmes et hommes par sexe

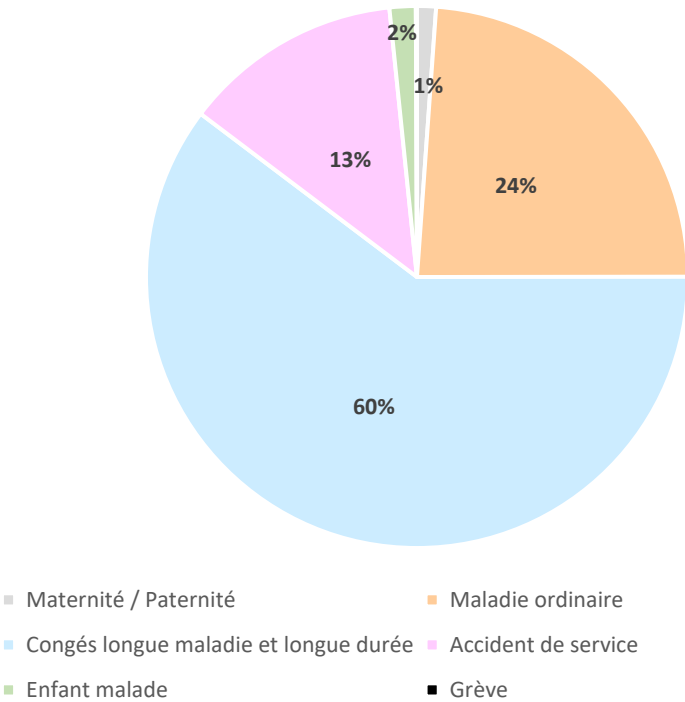


Filière	Femmes	%	Hommes	%	Total
Administrative	11	85	2	15	13
Technique	17	59	12	41	29
Animation	13	81	3	19	16
Social	4	100	0	0	4
Médico-social	5	83	1	17	6
Police	0	0	4	100	4
Culture	4	67	2	33	6
Sport	0	0	1	100	1
Total général	54	68	25	32	79

8.3 L'absentéisme

	FEMMES				HOMMES				
	Titulaires		Contractuels		Titulaires		Contractuels		
	Nombre d'arrêts	Nombre de jours	Nombre d'arrêts	Nombre de jours	Nombre d'arrêts	Nombre de jours	Nombre d'arrêts	Nombre de jours	
Maternité / Paternité	0	0	0	0	1	25	0	0	25
Maladie ordinaire	16	372	4	11	7	119	4	25	527
Congés longue maladie et longue durée	4	1332	0	0	0	0	0	0	1332
Accident de service	3	135	0	0	2	154	0	0	289
Enfant malade	16	25	3	8	2	2	0	0	34,5
Grève	4		6		1		1		1,5
TOTAL	43	1864	13	19	13	300	5	25	

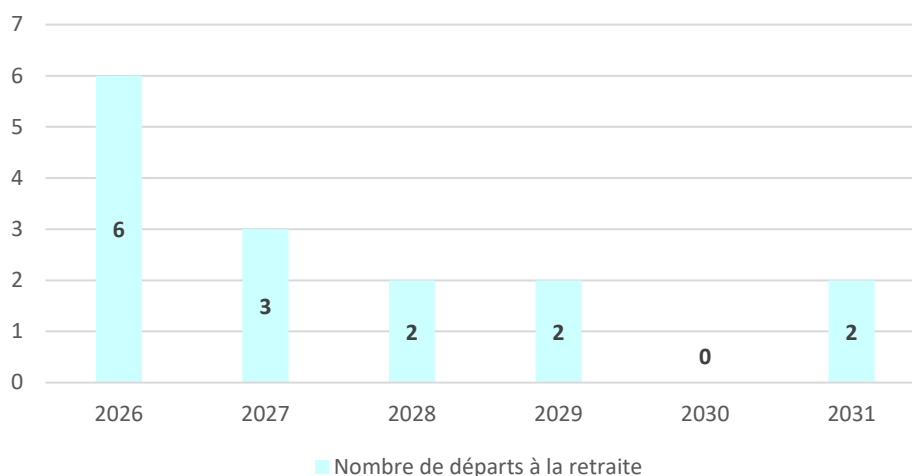
Le taux d'absentéisme s'élève à 8,27 % en 2025 contre 9,22 % en 2024.



	Nb arrêts	Nb jours	Moyenne
Maternité / Paternité	1	25	25,00
Maladie ordinaire	31	527	17,00
Congés longue maladie et longue durée	4	1332	333,00
Accident de service	5	289	57,80
Enfant malade	21	35	1,64
Grève	12	1,5	0,13
TOTAL	74	2209	30

8.4 Les départs à la retraite prévisionnels

Nombre des départs à la retraite par an



En 2026 : 6 agents sont éligibles au départ à la retraite : 2 agents administratifs, 1 agent d'animation, 1 professeur de musique, 1 agent d'entretien ainsi qu'1 médecin.

En 2027 : 3 agents sont éligibles au départ à la retraite : 1 agent de cuisine ainsi que 2 agents techniques.

En 2028 : 2 agents sont éligibles au départ à la retraite : 1 agent d'entretien ainsi qu'1 agent technique.

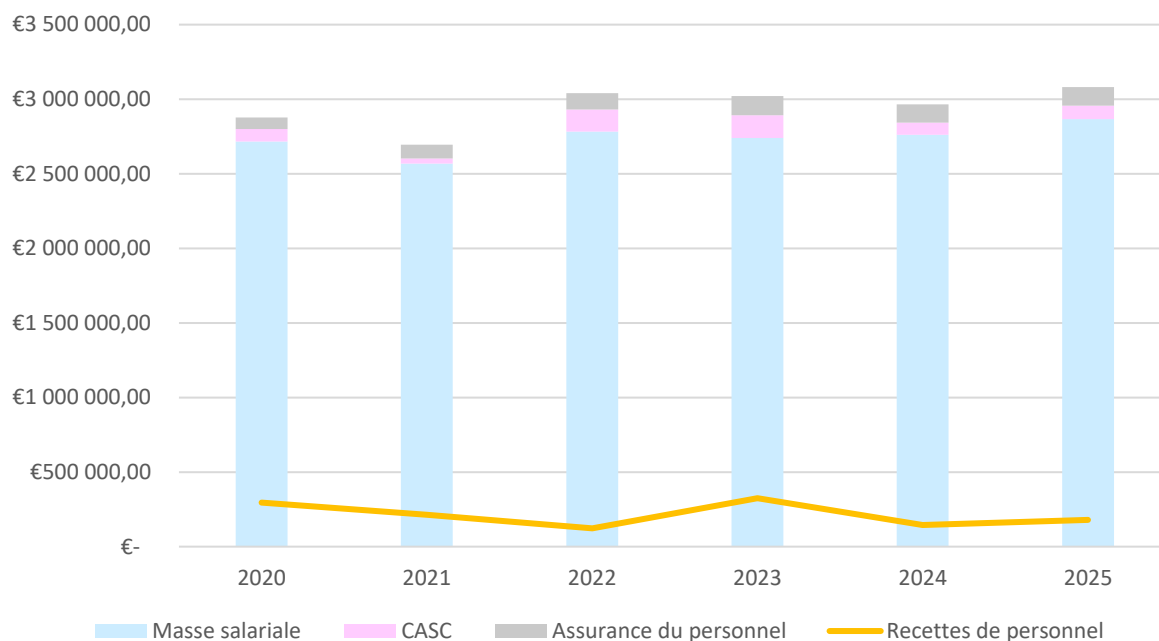
En 2029 : 2 agents sont éligibles à un départ à la retraite : 1 agent technique ainsi qu'1 agent de cuisine.

En 2031 : 2 agents sont éligibles au départ à la retraite : 1 agent d'entretien ainsi qu'1 ATSEM.

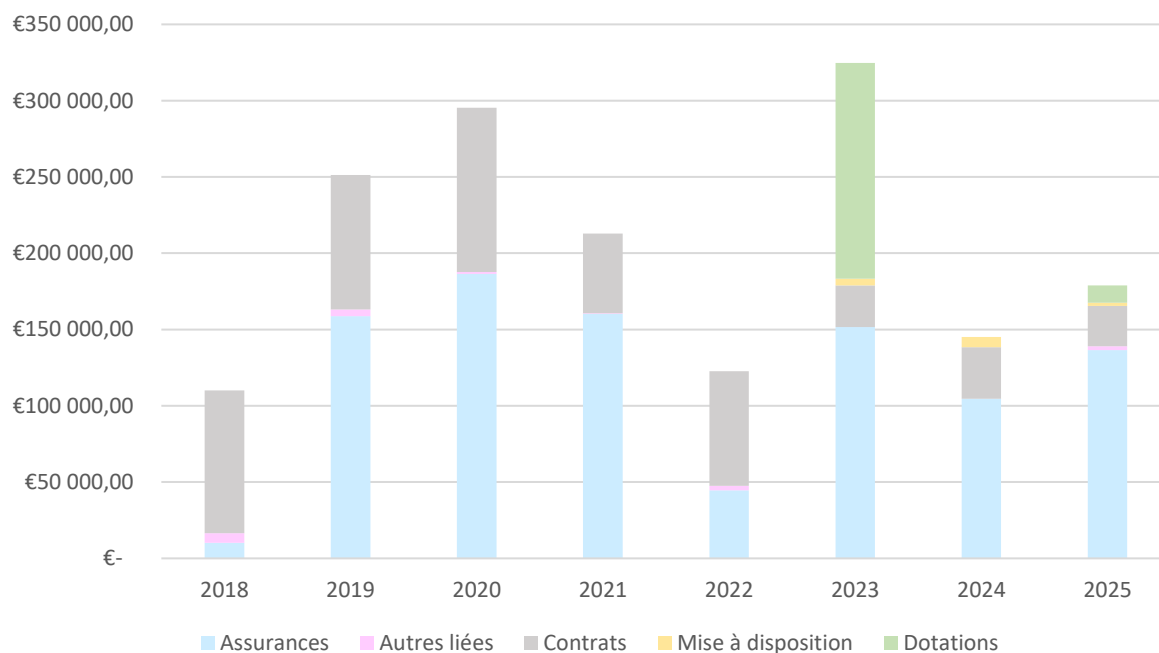
Il est précisé que certains agents, bien qu'ayant atteint l'âge d'ouverture des droits, sont contraints de prolonger leur activité faute d'un nombre de trimestres cotisés suffisant. Par ailleurs, d'autres agents peuvent également exprimer le souhait de poursuivre leur carrière au-delà de l'âge légal.

8.5 La masse salariale

Evolution de la masse salariale



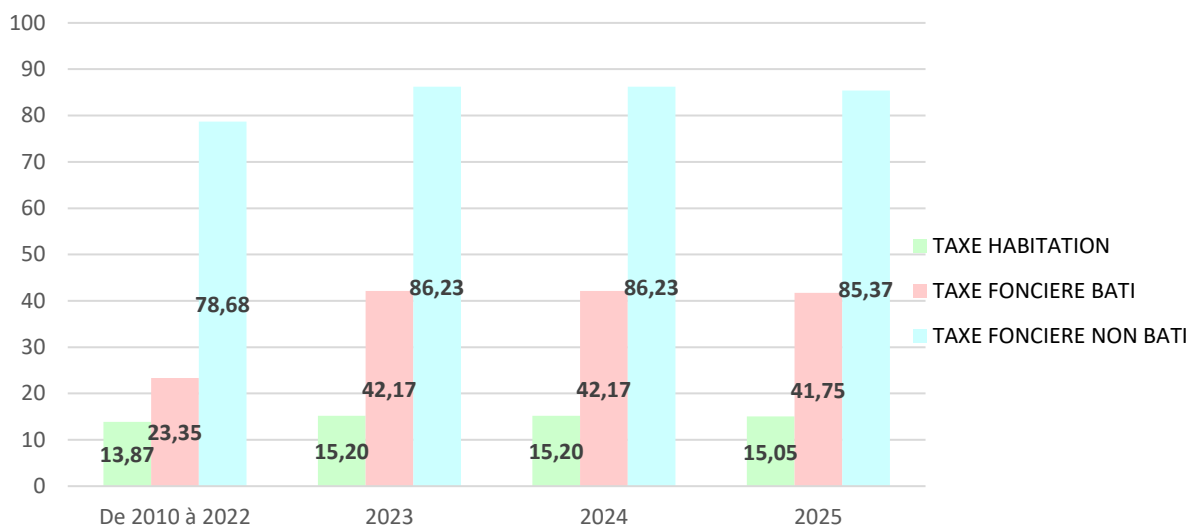
Evolution des recettes budgétaires du personnel



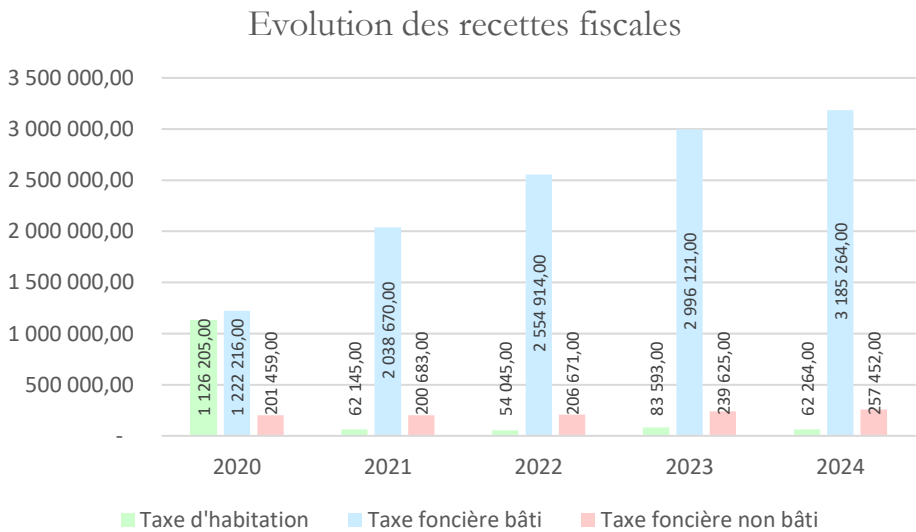
9. La fiscalité locale

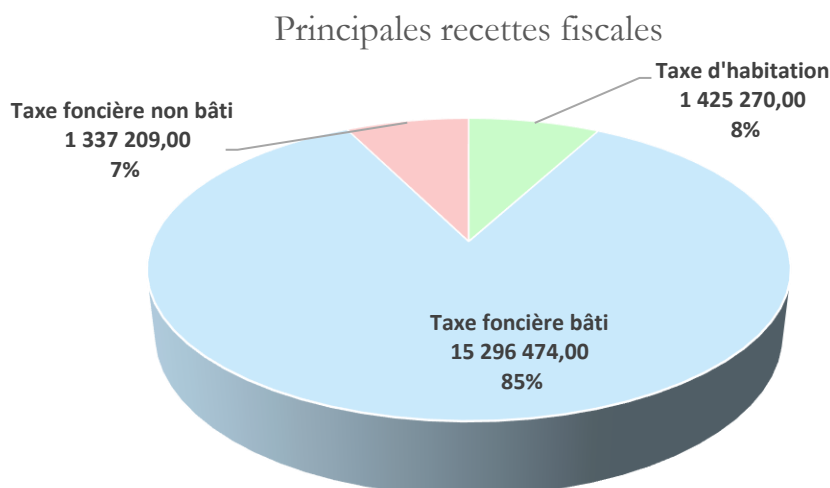
9.1 Les taux fiscaux

TAUX	De 2010 à 2022	2023	2024	2025
TAXE HABITATION	13,87	15,20	15,20	15,05
TAXE FONCIERE BATI	23,35	42,17	42,17	41,75
TAXE FONCIERE NON BATI	78,68	86,23	86,23	85,37



9.2 Les recettes fiscales





10. Prospective 2026 : un équilibre sous contraintes

L'exercice budgétaire 2026 s'inscrit dans une temporalité singulière, marquée par la fin de la mandature et l'ouverture d'une période électorale. Un budget de transition qui, au regard des échéances électorales, impose une prudence accrue et une rigueur renforcée dans la trajectoire de nos finances publiques.

Un environnement financier sous haute surveillance

La construction du budget 2026 s'opère dans un climat de fragilité persistante, tant au niveau national que local.

- **Au niveau national** : l'incertitude sur l'évolution des concours de l'Etat et les éventuelles mesures de redressement des finances publiques pèsent sur nos prévisions.
- **Au niveau local** : la commune doit composer avec une progression limitée de ses recettes réelles de fonctionnement. Si les bases fiscales connaissent une évolution organique, celle-ci ne suffit plus à couvrir mécaniquement l'érosion monétaire liée à une inflation qui, bien que ralentie, continue d'impacter nos coûts structurels.

L'effet ciseau : des marges de manœuvre restreintes

Nous constatons une stagnation, voire une réduction réelle de nos marges de manœuvre. Le dynamisme modéré des recettes (produits de service et fiscalité) est capté par la rigidité des dépenses obligatoires. Ce phénomène d'effet ciseaux limite notre capacité d'autofinancement. En conséquence, chaque euro dépensé doit plus que jamais être tourné vers l'efficacité et le maintien de la qualité du service public, sans compromettre les capacités d'investissement futures de la commune.

Les orientations prioritaires de fonctionnement

Malgré ce contexte contraint, la municipalité réaffirme ses engagements politiques et sa stratégie de gestion :

- **Maitrise de la masse salariale** : la commune poursuivra ses efforts de rationalisation et d'optimisation de ses ressources humaines. L'objectif est de stabiliser le poids des charges de personnel dans le budget primitif tout en intégrant les évolutions réglementaires, tout en maintenant un niveau de service de qualité.

La ville de Bédarrides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarrides sont strictement confidentielles et entrent dans le cadre. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.

- **Maitrise des charges à caractère général** : un effort de sobriété restera appliqué sur les achats de fournitures et les contrats de prestations. La vigilance sur les dépenses énergétiques demeure une priorité absolue pour contenir l'impact de l'inflation résiduelle.
- **Soutien indéfectible au tissu associatif** : convaincue que les associations sont le cœur battant de la cohésion locale, la municipalité fait le choix de maintenir le niveau global des subventions. Ce soutien est sanctuarisé pour garantir la continuité des activités sportives, culturelles et sociales sur le territoire.

Pour traduire ces orientations en chiffres, la construction de la prospective 2026 repose sur une hypothèse de travail rigoureuse imposée à l'ensemble des services :

- **Le principe de l'enveloppe constante** : il a été demandé aux services municipaux de bâtir leurs prévisions budgétaires sur la base des crédits constantes par rapport à l'exercice précédent.
- **L'effort d'absorption de l'inflation** : ce choix impose aux services d'absorber, à budget égal, la hausse des prix des biens, des fournitures et des prestations.
- **Pérennisation de la stratégie de 2025** : cette discipline budgétaire, déjà éprouvée avec succès lors de l'exercice 2025, est reconduite. Elle force à une réévaluation constante des besoins, à la recherche de gains d'efficacité et à une priorisation stricte des dépenses de fonctionnement courant.

Le cadrage des recettes : entre prudence et agilité

Le pilotage de la prospective repose sur l'évolution des deux piliers majeurs de nos recettes de fonctionnement : la fiscalité directe et les concours financiers de l'Etat.

Des dotations d'Etat sous tension

En l'absence de visibilité pluriannuelle sur les engagements de l'Etat, la collectivité retient une hypothèse de stagnation des dotations. Cette prudence est indispensable pour anticiper le risque de désengagement ou de gel des enveloppes nationales, dans un contexte de redressement des finances publiques de l'Etat.

Une stratégie fiscale au service du pouvoir d'achat

Concernant la fiscalité directe, la trajectoire retenue pour 2026 s'appuie sur une stabilité des taux d'imposition. Cependant, la municipalité souhaite conserver une souplesse de pilotage inédite :

- **Stabilité comme socle** : dans le scénario de référence, les taux communaux restent inchangés pour garantir la sécurité des recettes.

La stratégie d'investissement : consolider et transformer

Malgré un contexte de fonctionnement contraint, la municipalité maintient une ambition forte pour l'investissement. L'objectif est de finaliser les engagements du mandat tout en préparant la commune aux enjeux de demain. La programmation 2026 s'articulera autour de quatre axes majeurs :

1. accélération de la transition écologique et énergétique

La maîtrise de nos dépenses futures passe par de l'investissement d'aujourd'hui.

- **Sobriété énergétique** : poursuite du plan de modernisation de l'éclairage avec le relamping du terrain annexe du rugby, permettant une réduction des consommations.
- **Performance thermique** : rénovation des menuiseries de l'école « Les Marronniers » pour améliorer le confort thermique des élèves et réduire les coûts d'énergie.

La ville de Bédarides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarides sont strictement confidentielles et entrent dans le cadre. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.

- **Modernisation technique** : poursuite du renouvellement progressif des équipements de la cuisine centrale.

2. accessibilité du service public et renforcement du lien social

La commune réaffirme sa volonté d'être inclusive et d'offrir des infrastructures de qualité pour tous.

- **Mise aux normes PMR** : poursuite du programme d'accessibilité des bâtiments communaux.
- **Sport et proximité** : création d'un nouveau terrain de football à 8, répondant à l'augmentation de la pratique sportive locale et travaux de remise aux normes de la salle de réception pour garantir la sécurité et la qualité de l'accueil des rencontres sportives et associatives.

3. qualité du service public et conditions de travail

L'efficacité du service rendu aux usagers dépend de la qualité de l'environnement de travail de nos agents.

- **Sécurité et proximité** : clôture du projet d'envergure de réhabilitation des locaux de la police municipale, offrant un poste moderne et opérationnel pour la sécurité de tous.

4. préservation et valorisation du patrimoine immobilier

Entretenir notre patrimoine, c'est éviter des couts de réparation majeurs à l'avenir.

- **Patrimoine historique** : poursuite du suivi de l'église en lien étroit avec les services de la DRAC, avec une priorité donnée aux travaux d'étanchéité pour protéger l'édifice.
- **Petite enfance** : avancement du dossier de réhabilitation de la crèche, équipement essentiel à l'attractivité du territoire.
- **Espaces cinéraires** : mise en sécurité et remplacement des clôtures du cimetière.

Pour financer cette programmation, la commune mobilisera l'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement ainsi que la recherche active de subventions.

En résumé, la prospective 2026 est celle de la résilience. Il s'agit de tenir les caps fixés en début de mandat : assurer la pérennité financière de la commune tout en protégeant le cadre de vie des administrés, malgré un horizon économique et institutionnel complexe.

Le budget 2026, tel qu'esquissé dans cette prospective, témoigne de la volonté de la municipalité de conjuguer prudence gestionnaire et ambition territoriale.

Dans un environnement institutionnel et économique mouvant, marqué par l'incertitude des concours de l'État et l'échéance du mandat, notre stratégie demeure claire :

1. **Garantir la solidité financière** : En maintenant des dépenses de fonctionnement rigoureuses (enveloppes constantes, maîtrise de la masse salariale) et en absorbant l'inflation, nous protégeons l'avenir de la commune et préservons une capacité d'emprunt.

2. **Soutenir le quotidien des administrés** : Que ce soit par la sanctuarisation du soutien aux associations ou par l'agilité fiscale envisagée en fonction des coûts de l'énergie, la municipalité place le pouvoir d'achat et le lien social au centre de ses priorités.

3. **Investir pour l'avenir** : La programmation 2026 ne se contente pas de gérer l'existant. Elle accélère la transition écologique (relamping, menuiseries) et préserve notre héritage (église, crèche, école) pour les générations futures.

La ville de Bédarides s'engage à respecter les obligations de conformité en application du règlement européen de la protection des données personnelles (RGPD-2016/679) ainsi que la Loi informatique & Libertés de 1978. Les informations qui vous sont transmises par la ville de Bédarides sont strictement confidentielles et entrent dans le cadre. Nous vous demandons, au terme de la réunion, de bien vouloir vous engager à détruire l'ensemble des informations transmises, que ce soit sur format papier ou numérique.

En somme, l'exercice 2026 sera celui d'un équilibre maîtrisé. Malgré un "effet ciseaux" réel, la collectivité dispose des leviers nécessaires pour tenir ses engagements, sans augmenter la pression fiscale, tout en assurant une fin de mandature dynamique et sereine.